

**Règlement du Marathon toutes danses  
100% en faveur du Téléthon 2018  
samedi 1 décembre de 20h à 2h  
salle des fêtes de Cherbourg en Cotentin**

- 1) Le marathon s'adresse exclusivement à un public amateur : il est ouvert à toutes les danseuses et tous les danseurs, sans distinction de catégorie, d'âge, de niveau et de situation géographique. Le jury se donne le droit d'éliminer tout candidat-e dont le niveau serait jugé nettement supérieur (semi-professionnels ou professionnels).  
Trois couples seront sélectionnés pour un podium parmi les finalistes ...
- 2) Les inscriptions :  
elles peuvent se faire de manière individuelle, jusqu'au jour de l'événement, sur place, le 1<sup>er</sup> décembre. Toutefois participer au marathon impose un partenaire ; il sera donc formé des couples sur place.  
Il faut entendre par « couple » soit une danseuse et un danseur, soit 2 danseuses, soit 2 danseurs.  
Si une personne se retrouve sans partenaire au départ du marathon, elle ne pourra pas concourir. La décision sera prise par le jury en fonction de la date d'inscription.
- 3) L'identification des couples :  
port obligatoire d'un numéro commun au couple. Ce numéro sera attribué d'office. Le brassard sera remis avant le lancement du téléthon, il devra être porté de façon lisible. Il est possible de changer de partenaire sur une danse, toutefois le jury ne portera pas de jugement sur la sélection pour ces nouveaux couples. Un espace sera clairement délimité dans la salle pour ne pas gêner les danseurs qui pourront participer également à la soirée dansante.
- 4) Le tarif :  
il est demandé un minimum de 2€ pour pouvoir accéder à la salle des fêtes. Dès que vous vous serez acquitté de cette somme, il vous sera aussitôt remis un bracelet que vous devrez porter à votre poignet. Si vous avez choisi le « pass 3 jours » à partir de 5€, vous devrez également l'avoir au poignet.  
Il sera possible de vous inscrire, en amont, sur le site de Danses en Manche et d'y effectuer votre règlement. Il ne pourra être envisagé aucun remboursement.
- 5) La tenue :  
il n'est pas exigé ni de tenue ni de chaussures particulières pour participer. Toutefois c'est un critère qui pourra être pris en compte par le jury si il y a besoin de départager les finalistes.

6) Le jury :

il y aura un jury composé de 4 personnes neutres, faisant autorité dans le milieu de la danse. Comme seuls 3 couples de finalistes seront élus, c'est ce jury qui fera ce choix sur des critères précis définis par avance (musicalité, connaissance des danses, comportement sur la piste, présence).

Les décisions du jury seront sans appel.

7) La récompense : 3 couples sélectionnés par le jury se verront remettre un cadeau (valeur ??) ainsi qu'une médaille au couple vainqueur. Il leur sera consacré un article sur la page Facebook de Danses en Manche.

8) Divers

- il n'est pas demandé de certificat médical
- il n'y aura pas de play-liste des musiques de la soirée envoyée ou affichée
- le nombre d'inscriptions individuelles ne pourra pas dépasser 50 personnes (25 couples)
- un-e participant-e peut avoir besoin de s'absenter quelques instants pendant le marathon : il suffit de la signaler à l'un des 4 juges au départ et à ce même juge au retour.

9) L'inscription au marathon implique l'acceptation pure et simple du règlement.

10) Au cours du marathon, la responsabilité de l'association « Danses en Manche » ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne, ou subi par elle, y compris les candidats et accompagnants.